



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune de VAINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 05 SEPTEMBRE 2016

Le cinq septembre deux mille seize, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents, membres excusés et pouvoir :

CLÉMENT Patrick, excusé pouvoir à M-J Manneheut	GUISSÉ Édith	LECOLAZET Didier
DADU Jacques	HERNOT Valérie	MANNEHEUT Marie-Josèphe
DEVILLE Olivier	HEUDES Thierry, excusé pouvoir à O. Deville	MONTÉCOT Sandrine, absente
FAGUAIS François	JOUENNE Abel	THÉAULT Chantal
GEERTS Danièle, excusée pouvoir à C.THÉAULT	LECHARTIER Sébastien	

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12

Convocation : 30/08/2016

Affichage : 11/09/2016

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
Le compte rendu de la séance du 4 juillet est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**
- **Gestion du Domaine Public :** Demande de subvention pour la matérialisation par panneaux du site classé au Grouin du sud,
- **Traversées de la Baie :** Retour sur la mise en place du parking dédié aux traversées,
 - **Manifestations estivales :**
 - Jazz en Baie 2016 : Point sur l'édition
 - Moments musicaux : Point sur cette première édition à Vains
 - Raves Parties : informations
 - Fête de la Baie : Point préalable au déroulement
- **Questions diverses**

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales (délibération n°20160704-01)

Des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été transmises à la communauté de communes Avranches Mont Saint Michel, sans option de préemption souhaitée par la commune. Elles concernaient les biens suivants :

- Le 07/07 : Parcelle AC 93 (Route du Puits Bas),
- Le 20/08 : Parcelle AB 103 (La Cour aux Blondeaux),
- Le 24/08 : Parcelle ZC 116 (route de la grange des dîmes)

Gestion du Domaine Public : Demande de subvention pour la matérialisation par panneaux du site classé au Grouin du sud (délibération n°20160905-01)

M Deville et M Dadu ont rencontré Mme Avril de la DREAL afin d'effectuer un premier bilan de la mise en place du parking des traversées.

M Deville rappelle que le traitement de la problématique du stationnement pour le départ des traversées a été une affaire de longue durée, parsemée de contraintes et mécontentements.

M Dadu a dénombré jusqu'à 100 véhicules stationnés sur celui-ci, ce qui indique l'intérêt du parking.

Néanmoins, il subsiste la problématique d'un point d'eau et de sanitaires sans possibilité géographique d'en fixer définitivement.

M Lecolazet intervient pour demander que le chemin du Routout reste à l'état naturel sans autre aménagement.

M Deville a précisé à Mme Avril qu'aucun panneau d'indication d'entrée de site classé n'est apposé.

Mme Avril a indiqué qu'une demande de subvention doit être adressée à la DREAL pour ces panneaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter la DREAL pour le versement d'une subvention couvrant l'acquisition des panneaux de « site classé ».

Manifestations estivales

Jazz en Baie : M Deville indique que les remarques de l'année passée ont été entendues pour cette édition. Toutefois, un effort doit être consenti sur la promotion et la communication. M Deville sollicitera M Pierre Betton à cet effet. M Dadu regrette que peu d'habitants de la commune se déplacent pour ce concert gratuit. M Deville tient à remercier les agents de l'écomusée pour leur soutien et dévouements.

Moments musicaux : L'acoustique du Prieuré est excellente, cependant la jauge (capacité d'accueil est réduite : 70/80 personnes. Ce concert était payant et un plat à partager après l'évènement entre auditeurs et concertistes devait être apporté. Ce concept a beaucoup séduit les participants. Les retours ont donc été très positifs.

Raves parties : Deux raves parties non autorisées se sont déroulées les 13/07 et 15/08 sur des terrains privés avec l'accord du propriétaire. Des riverains se sont plaints. La réglementation dispose qu'en dessous du seuil de 500 participants aucune déclaration n'est à effectuer et cette manifestation est alors assimilée à une soirée privée. Le conseil municipal désapprouve l'organisation de telles manifestations sur son territoire.

Fête de la Baie : La communication est à saluer. La brocante se déroulera dans la partie basse de St Léonard. Un repas sous tente est proposé composé soit d'agneaux de pré salé : 15€ (sur réservation uniquement) ou de saucisses (13€). Le repas enfant est fixé à 7€. Un sens unique de circulation sera imposé du château d'eau à la rue du prieuré. Différents parkings seront proposés.

Questions diverses :

Gens du voyage : 36 caravanes ont stationné sur le stade malgré la mise en place de bennes. Malgré une intervention rapide de M DEVILLE auprès de la Sous Prefecture celle-ci n'aura permise que de limiter le stationnement à une semaine. Cependant M Deville indique qu'il devient difficile de concilier l'insatisfaction des riverains de la présence des gens du voyage et le mécontentement de ceux-ci pour la présence des bennes d'obstruction de passage. Seul la mise en place d'une aire de grand passage qu'impose la loi à la communauté de commune dont c'est la compétence permettrait de régler ces installations sauvages. Cependant aucun terrain n'a encore été trouvé.

Conformité des bâtiments suite à la visite de la commission sécurité : La création d'un placard, l'acquisition d'un fourneau et d'un lave-vaisselle et le scellement de porte de placard ont été effectués durant l'été pour répondre aux exigences de sécurité et aux comforts des agents.

Travaux de sécurisation du bourg de St Léonard : Les travaux qui doivent être réalisés par l'entreprise Mangeas débuteront d'ici 1 mois

Urbanisme : Mme Théault informe le conseil municipal des différents dossiers d'urbanisme instruits et en cours d'instruction depuis la dernière séance.

Eglise : M Lechartier demande s'il y a eu un retour suite aux courriers signés par l'ensemble des maires concernant la gestion des célébrations et l'occupation de l'église. M Deville indique qu'aucune réponse n'a été transmise à ce jour.

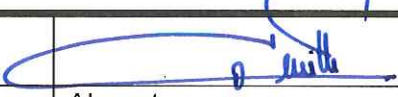
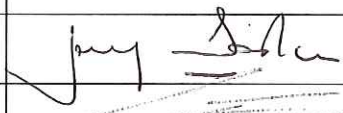
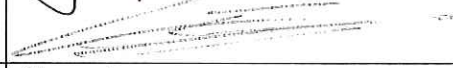


Etat Civil : Mme Manneheut informe le conseil municipal que la compulsions des registres paroissiaux de la commune va être effectuée par des membres de l'université Inter âge.

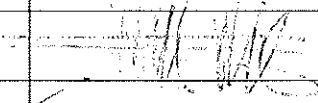
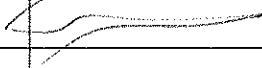
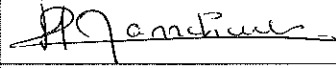
Calendrier des prochains conseils : 17/10, 21/11, 19/12, 23/01, 27/02, 03/04, 29/05 et 10/07

Calendrier des évènements et manifestations communaux : 14/11, centenaire de Mme Lorin, 11/11, vin d'honneur des anciens combattants, 26/11 hommage à l'Amiral GAUCHER, 9/12 à 18h30, à la MFR, Noël des enfants de Vains, 13/01 à 18h30 Vœux de la municipalité, 12/03 Repas des aînés, 23/04 et 07/05, élections présidentielles, 11 et 18/06, élections législatives

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun membre du conseil municipal ne demande la parole, la séance est levée à 23h10.

La présente séance contient une délibération numérotée 2016 09 05 -01.

Olivier DEVILLE	
Patrick CLÉMENT	Absent
Jacques DADU	
François FAGUAIS	
Danièle GEERTS	Absente
Édith GUISSÉ	
Valérie HERNOT	

Thierry HEUDES	Absent
Abel JOUENNE	
Sébastien LECHARTIER	
Didier LECOLAZET	
Marie-Jo MANNEHEUT	
Sandrine MONTÉCOT	Absente
Chantal THÉAULT	